

"Le Monde" (p.31) donne la parole à Frédéric Reiss, auteur d'un rapport sur les conseillers d'orientation. "On les voit peu dans les établissements scolaires : ils ne sont tenus d'assurer que 27 h 30 effectives devant les élèves. Pour remédier à cette situation, je propose que les COP soient affectés à un collège ou un lycée. Le chef d'établissement deviendra ainsi leur supérieur hiérarchique et définira un service hebdomadaire précis qu'ils devront respecter et qui intégrera la participation aux conseils de classe. (...) L'école d'une façon générale ignore encore trop souvent l'entreprise. Et la formation initiale des conseillers d'orientation aux métiers est très nettement insuffisante. Ils ne veulent pas être des pourvoyeurs de main-d'oeuvre pour les entreprises locales. Une des conséquences est le développement d'un business privé de l'orientation. Il serait bon que les COP effectuent régulièrement des stages en entreprise. Il faut également élargir leur recrutement à tous les titulaires d'une licence d'enseignement supérieur et pas seulement aux titulaires d'une licence de psychologie."

Note publiée par AEF (23-11-2007)